



Les 21 indicateurs et les éléments de preuve associés pour les centres de bilan de compétences

Référentiel Datadock

CRITÈRE RÉGLEMENTAIRE N°1 :

L'IDENTIFICATION PRÉCISE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION ET DE SON ADAPTATION AU PUBLIC FORMÉ

Indicateurs	Éléments de preuve (preuves demandées aux OF pour référence)	CBC Concerné	Documents correspondants à demander aux centres de bilan de compétences	Question(s) à se poser pour remplir la façon de procéder
		Oui/non		
1.1 Capacité de l'OF à produire un programme détaillé pour l'ensemble de son offre, et de l'exprimer en capacités ou compétences professionnelles visées	Programmes détaillés et/ou Référentiel des compétences visées	Oui	Déroulé du bilan de compétences	Quel est le déroulé du bilan de compétences ?
1.2 Capacité de l'OF à informer sur les modalités de personnalisation des parcours proposés, à prendre en compte les spécificités des individus, et à déterminer les prérequis – information sur les modalités de prises en compte des acquis (VAE / VAP)	Procédure de personnalisation des parcours de formation Descriptif des modalités de personnalisation d'accès à la formation Descriptif des modalités de prise en compte des acquis (VAE/VAP)	Oui	Description détaillée de l'entretien préalable Exemple de parcours personnalisé de bilan de compétences. Justification des méthodes utilisées à chaque phase (supports utilisés...) selon le profil du bénéficiaire	Comment adaptez-vous votre proposition de prestation (durée, méthode) aux attentes du bénéficiaire?
1.3 Capacité de l'OF à décrire et attester de l'adaptation des modalités pédagogiques aux objectifs de la formation	Descriptif des modalités pédagogiques de la formation portées à la connaissance de l'acheteur et aux participants. Attestation d'adaptation des modalités pédagogiques	Oui	Explication des objectifs, méthodes et modalités d'accompagnement utilisés	Quelles sont vos modalités d'accompagnement ?
1.4 Capacité de l'OF à décrire les procédures de positionnement à l'entrée et d'évaluation à la sortie	Descriptif des procédures d'admission Descriptif des procédures d'évaluation	Oui	Description des modalités de suivi post- bilan	Comment vous assurez-vous que la prestation a bien répondu aux attentes du bénéficiaire ?

CRITÈRE RÉGLEMENTAIRE N° 2 : L'ADAPTATION DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL, DE SUIVI PÉDAGOGIQUE ET D'ÉVALUATION AUX PUBLICS

Indicateurs	Éléments de preuve (preuves demandées aux OF pour référence)	CBC Concerné	Documents correspondants à demander aux centres de bilan de compétences	Question(s) à se poser pour remplir la façon de procéder
		Oui/Non		
2.1 Capacité de l'OF à décrire les modalités d'accueil et d'accompagnement	Livret d'accueil Modalités d'accès à la plateforme (cas de la FOAD)	Oui	Descriptif des modalités d'accueil (physique, signalétique...) et d'accompagnement (types d'accompagnement, rythme...) Plaquette, livret d'accueil	Comment accueillez-vous et accompagnez-vous vos bénéficiaires ?
2.2 Capacité de l'OF à décrire la conformité et l'adaptation de ses locaux	Descriptif des moyens matériels et de leur conformité aux lois et règlements	Oui	Descriptif des moyens matériels et de leur conformité aux lois et règlements	Comment répondez-vous aux obligations réglementaires d'accueil du public que vous accompagnez ?
2.3 Capacité de l'OF à décrire son propre processus d'évaluation continue	Descriptif de la démarche qualité interne ou externe Rapport d'audit interne ou externe	Oui	Descriptif de l'évaluation de vos pratiques et des plans d'action associés	Comment mettez-vous en œuvre une démarche d'amélioration continue dans votre organisme ?
2.4 Capacité de l'OF à décrire les modalités de contrôle de l'assiduité des stagiaires adaptées aux différents formats pédagogiques	Descriptif du contrôle de l'assiduité distinguant : Formation en présentiel FOAD	Oui	Feuille d'émargement	Quelles sont vos modalités de contrôle de l'assiduité des bénéficiaires ?
2.5 Capacité de l'OF à décrire l'évaluation continue des acquis du stagiaire	Descriptif des outils d'évaluation des stagiaires : référentiel de certification règlement d'examen autres outils d'évaluation des stagiaires	Oui	Document mesurant l'atteinte des objectifs fixés tout au long du bilan (par séance)	Comment vous assurez-vous que le client a bien intégré la séance précédente ?

CRITÈRES RÉGLEMENTAIRE N°3: L'ADÉQUATION DES MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

Indicateurs	Éléments de preuve (preuves demandées aux OF pour référence)	CBC Concerné	Documents correspondants à demander aux centres de bilan de compétences	Question(s) à se poser pour remplir la façon de procéder
		Oui/Non		
3.1 Capacité de l'OF à décrire les moyens et supports mis à disposition des stagiaires	Descriptif des moyens et supports selon que la formation soit en et/ou: Présentiel FOAD Mixte	Oui	Descriptif des moyens et supports de bilan de compétences (livret d'accompagnement, support de travail, ressources documentaires (informatique, papier))	Quels sont les moyens et supports (supports pédagogiques, matériels, équipements) mis à disposition des bénéficiaires ?
3.2 Capacité de l'OF à décrire ses moyens d'encadrement pédagogiques et techniques	Descriptif de l'équipe pédagogique et des profils Descriptif de ses modalités d'intervention	Oui	Descriptif de l'équipe de consultants bilans CV des consultants / Copie des diplômes et/ou habilitation pour l'usage de tests, questionnaires...	Quels sont les moyens humains mobilisés (nombre, fonction et statut) dans le cadre du bilan de compétences (équipe pédagogique et technique) ?

CRITÈRES RÉGLEMENTAIRE N°4: LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ET LA FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL EN CHARGE DES FORMATIONS

Indicateurs	Éléments de preuve (preuves demandées aux OF pour référence)	CBC Concerné	Documents correspondants à demander aux centres de bilan de compétences	Question(s) à se poser pour remplir la façon de procéder
		Oui/Non		
4.1 Capacité de l'OF à produire et mettre à jour une base des expériences et qualifications des formateurs	Attestation de l'existence d'une CV- thèque mise à jour de ses formateurs	Oui	Attestation de l'existence d'une CV- thèque mise à jour de ses consultants	Avez-vous les CV/références/compétences actualisés de vos consultants bilan ?
4.2 Capacité de l'OF à attester des actions de formation continue du corps de formateurs ou du formateur indépendant	Attestation de présence aux formations Descriptif des actions de formation et de professionnalisation des formateurs	Oui	Parcours de professionnalisation interne (tutorat, formation externe, coaching...) Modalités de travail collectif garantissant l'homogénéité du service : construction, appropriation et utilisation de méthodologies communes, réunions régulières d'équipe : (analyse de pratique, supervision, régulation ...)	Comment maintenez-vous les compétences de vos consultants ? Y compris celles de vos prestataires / sous-traitants?
4.3 Capacité de l'OF à produire des références	Attestation de référence clients	Oui	Attestation de références clients	Disposez-vous de références clients ?

CRITÈRE DU DÉCRET N° 5 : LES CONDITIONS D'INFORMATION AU PUBLIC SUR L'OFFRE DE FORMATION, SES DÉLAIS D'ACCÈS ET LES RÉSULTATS OBTENUS

Indicateurs	Éléments de preuve (preuves demandées aux OF pour référence)	CBC Concerné	Documents correspondants à demander aux centres de bilan de compétences	Question(s) à se poser pour remplir la façon de procéder
		Oui/Non		
5.1 Capacité de l'OF à communiquer sur son offre de formation	Support de communication et publicité des tarifs et conditions de vente	Oui	Support de communication et publicité des tarifs	Comment diffusez-vous votre offre de prestation ?
5.2 Capacité de l'OF à produire des indicateurs de performance	Descriptif des indicateurs de performance (exemple: taux d'insertion, de présentation et/ou réussite aux examens,...)	Oui	Taux de transformation entre entretien préalable et convention signée	Quels sont vos indicateurs de performance ?
5.3 Capacité de l'OF à contractualiser avec les financeurs	Existence de contrats signés avec des financeurs (État, Région, Pôle Emploi) Contrat-type proposé par l'OF	Oui	Existence de contrats signés avec des financeurs (État, Région, Pôle Emploi) Agrément	Avez-vous signé des contrats de partenariat avec des financeurs ?
5.4 Capacité de l'OF à décrire son / ses périmètre(s) de marché	Descriptif des clients (B to B, B to C, alternance, branches) ou type de formation	Oui	Compte-Rendu statistique et financier profil des bénéficiaires (orientation/insertion, consultant RH, accompagnement VAE...)	Quel est votre périmètre d'activité (ventilation et évolution du chiffre d'affaires, profil des bénéficiaires) ?

CRITÈRES RÉGLEMENTAIRE N°6 : LA PRISE EN COMPTE DES APPRÉCIATIONS RENDUES PAR LES STAGIAIRES

Indicateurs	Éléments de preuve (preuves demandées aux OF pour référence)	CBC Concerné	Documents correspondants à demander aux centres de bilan de compétences	Question(s) à se poser pour remplir la façon de procéder
		Oui/Non		
6.1 Capacité de l'OF à produire des évaluations systématiques et formalisées des actions de formation auprès des stagiaires	Descriptif des procédures d'évaluation Exemple de protocole d'évaluation, chaud et/ou froid	Oui	Procédure d'évaluation «à chaud» et questionnaire de suivi à 6 mois	Comment formalisez-vous l'évaluation du bilan de compétences auprès de vos bénéficiaires ?
6.2 Capacité de l'OF à décrire les modalités de recueil de l'impact des actions auprès des prescripteurs de l'action	Existence d'enquête auprès des entreprises pour connaître l'impact de l'action Procédure de recueil auprès des prescripteurs et d'analyse des réponses.	Non		
6.3 Capacité de l'OF à partager les résultats des évaluations avec les parties prenantes (formateurs, stagiaires, financeurs, prescripteurs) dans un processus d'amélioration continue	Descriptif des modalités de partage des évaluations avec les parties prenantes Publication des résultats des évaluations	Oui	Descriptif des modalités de partage des évaluations avec les parties prenantes Publication des résultats des évaluations	Comment exploitez-vous les résultats de ces évaluations avec les parties prenantes ?